Remboursement des droits d'inscription pour les étudiants pupille de la Nation ou enfant de militaire blessé ou tué accidentellement en temps de paix

Année universitaire 2017-2018

Cadre réservé à l'administration
Date de dépôt du dossier au bureau des affaires sociales :

A compléter, signer et remettre accompagné des pièces justificatives auprès de votre correspondant affaires sociales.

Votre état civil :

N° Etudiant : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| **N° INE** : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Nom : ..... Nom d'usage : .....

Prénom : ..... Né(e) le : |__|__| |__|__| |__|__|__|__| à : .....

Vos coordonnées personnelles :

N°: ..... Nom de la voie : .....

Complément d'adresse : .....

Code postal : |__|__|__|__|__| Ville : .....

Tél : |__|__||__|__||__|__||__|__||__|__|

Courriel : ..... @ .....

Votre cursus :

Diplôme(s) préparé(s) pour l'année en cours : .....

Vous demandez un remboursement des droits d'inscription en tant que pupille de la Nation ou enfant de militaire blessé ou tué accidentellement en temps de paix :

❒ Au titre de l'année en cours

❒ Au titre d'une année antérieure : ○ 2016/2017 ○ 2015/2016 ○ 2014/2015 ○ 2013/2014

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur avoir pris connaissance de l'ensemble des informations figurant sur la présente demande et que les renseignements portés sur celle-ci sont exacts et sincères.

Fait à ..... le : |__|__| |__|__| |__|__|__|__| **Signature :**

Cadre réservé à l'administration

L'étudiant a réalisé un paiement en 3 fois des droits d'inscription : ❑ oui ❑ non

Le Président de l'université Toulouse – Jean Jaurès arrête la décision suivante :

❒	**Avis favorable sous réserve de l'encaissement du montant total des droits d'inscription** ❒ PN ❒ EM **Montant** des droits d'inscription acquittés, **à rembourser à l'intéressé(e) :** .....€ Somme en toutes lettres : ....
❒	**Avis défavorable au motif suivant :** Le président ne peut donner une suite favorable car l'étudiant(e) n'a pas fait valoir ses droits au cours de l'année concernée par la demande.

Toulouse, le |__|__| |__|__| |__|__|__|__| **Le Président de l'Université**

Daniel LACROIX

Diffusion : Agence comptable - Etudiant(e) – Composante - Services financiers

UNIVERSITÉ TOULOUSE Jean Jaurès

FICHE ETUDIANT / BOURSIER / EXONERE

Gestionnaire à contacter :
Affaires sociales de la composante :

N° de poste :

A retourner à : Université Toulouse Jean Jaurès

A compléter en ligne et à imprimer en 2 EXEMPLAIRES, si votre demande intervient après votre inscription administrative.

❶ Identification :

- **Nom d'usage** : .....
- **Nom de naissance** : .....
- **Prénom** : .....
- **N° étudiant** : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

❷ Adresse personnelle :

N°: ..... **Nom de la voie** : .....

Complément d'adresse : .....

Code Postal : ..... **Ville** : ..... **Pays** : .....

Téléphone : ..... **Fax** : .....

Portable : .....

Courriel : ..... @ .....

❸ Domiciliation bancaire :

Sur chaque page de ce document, agrafer 1 RIB OU RIP

dans ce cadre à vos nom et prénom

Attention : joindre un courrier :

- si vous n'êtes pas le titulaire du compte bancaire (versement sur le compte d'une tierce personne)

- ou si les noms et prénoms indiqués sur le RIB ne sont pas strictement identiques à ceux mentionnés sur votre carte d'étudiant-e.

Fait à ....., le .....

Signature

RAPPEL : Ne pas oublier d'agrafer le 2ème RIB ou RIP sur la 2ème page du document.

Mise à jour le 10/03/2017.

Notice d'information
Remboursement des droits d'inscription pour les étudiants pupille de la Nation ou enfant de militaire blessé ou tué accidentellement en temps de paix

Liste des pièces justificatives à fournir obligatoirement :

❑ Copie du jugement d'adoption par la Nation

Ou

❑ Attestation du Ministère de la Défense

❑ Copie de la quittance de paiement des droits d'inscription (facture) de l'année en cours ou concernée par la demande

❑ La fiche étudiant en 2 exemplaires (voir pièce jointe) à compléter par l'étudiant(e)

❑ 2 RIB à votre nom et prénom

Attention : joindre un courrier :

- si vous n'êtes pas le titulaire du compte bancaire (versement sur le compte d'une tierce personne)
- ou si les noms et prénoms indiqués sur le RIB ne sont pas strictement identiques à ceux mentionnés sur votre carte d'étudiant-e.

Détail des montants versés

Année 2017/2018

NOM Prénom

Id. Nat : N° Etudiant : 21xxxxxx
Qut n° 17xxxxx
Du xx/xx/2017
UT2J
Ch.bq/post

B.U.	34.00
1er diplôme	222.00
C.M.	5.10
TOTAL en euros	261.10

Informations complémentaires :

- Le remboursement du montant de la cotisation de Sécurité Sociale Etudiante est à demander au moyen du **formulaire de l'URSSAF par l'étudiant**, **visé** par le correspondant des affaires sociales de votre composante **(fournir la copie de la carte d'étudiant et de la quittance), accompagné des pièces justificatives.**

Motifs de la demande relevant de l'instruction l'URSSAF :

En qualité d'étudiant pupille de la Nation ou d'enfant de militaire blessé ou tué accidentellement en temps de paix

Formulaire URSSAF + Pièces justificatives

⇩ ⇩

Documents à envoyer l'URSSAF – 166 Pierre et Marie Curie – Labège 6 – 31061 TOULOUSE cédex 9

- Dans tous les cas, les frais de médecine préventive restent acquis à l'UT2J.

Vos droits et obligations :

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au suivi des remboursements des droits d'inscription des étudiants pupilles de la Nation ou enfant de militaire blessé ou tué en temps de paix et à l'envoi des décisions. Les destinataires des données sont : les correspondants affaires sociales des composantes, la Division de la Vie Étudiante – Pôle Affaires Sociales, les Services Financiers Centraux et l'Agence Comptable. »

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Division de la Vie Étudiante – bâtiment 15 de l'Arche – porte AR012 – 5 allées Antonio Machado – 31058 Toulouse cedex 09 – dive-pas@univ-tlse2.fr

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (Articles L.313-1, L.313-3, L.433-19, L.441-1 et L.441-7 du code pénal).

Tout dossier incomplet, illisible ne sera pas traité et vous sera retourné.

Voies et délais de recours :

En cas de réponse négative et si vous estimez que cette décision est irrégulière, vous pouvez former :

Un **recours gracieux** devant le Président de l'Université de Toulouse Jean Jaurès, **ou hiérarchique** devant le Recteur de l'Académie de Toulouse, Chancelier des Universités.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former le recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant votre recours gracieux, vous disposez de deux mois à compter de la notification de cette décision expresse, pour former le recours contentieux.

Un **recours contentieux** devant le Tribunal Administratif de Toulouse - 68 rue Raymond IV - 31068 TOULOUSE CEDEX 7 - greffe.ta-toulouse@juradm.fr .

MAJ 06/06/2017

Mise à jour le 30/05/2017

Vos correspondants Affaires sociales

Sous réserve de modifications

Composantes et antennes	Sites	Nom du correspondant affaires sociales	Téléphone	Télécopie	Courriel
UFR Histoire, Arts et Archéologie (HAA)	Toulouse	Mme Dominique CHRISTEN	05.61.50.40.11.	05.61.50.41.98.	christen@univ-tlse2.fr
Antenne UFR HAA	Cahors				
IUP Institut Supérieur Couleur, Image et Design (ISCID)	Montauban	Mme Elodie PALOS	05.63.91.88.81.	05.63.91.88.52.	iscid.aa@univ-tlse2.fr
UFR Langues, Littératures et Civilisations Étrangères (LLCE)	Toulouse	Mme Valérie PASERO	05.61.50.49.88.	05.61.50.38.20.	affaires-sociales.llce@univ-tlse2.fr
Institut Pluridisciplinaire pour les Etudes sur les Amériques à Toulouse (IPEAT)	Toulouse	Mme Chantal GONZALES	05.61.50.43.93.	05.61.50.36.25.	ipeat@univ-tlse2.fr
UFR Lettres, Philosophie, Musique, Arts du Spectacle et Communication (LPMASC)	Toulouse	Mme / M. …	05.61.50.37.83.	05.61.50.39.53.	
Institut de Formation de Musiciens Intervenant à l'école (IFMI)	Toulouse				
UFR Psychologie	Toulouse	Mme Sandrine COCULA	05.61.50.49.21.	/	affaires-sociales.psycho@univ-tlse2.fr
UFR Sciences Espaces et Sociétés (SES)	Toulouse	Mme Evelyne LEON-LATCHER	05.61.50.38.66.	05.61.50.38.46.	affsoc.ses@univ-tlse2.fr
Antenne UFR SES	Foix	Mme Sandrine MARTINS	05.61.02.19.88.	05.61.02.19.97.	geo.foix@univ-tlse2.fr
Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) St Agne, Muret, Rangueil	Toulouse	Mme Brigitte BAYONI	05.62.25.20.51.	05.62.25.20.68.	brigitte.bayoni@univ-tlse2.fr
Antennes départementales ESPE	Foix, Rodez, Auch, Cahors, Tarbes, Albi, Montauban				
Division des Etudes Doctorales (DED)	Toulouse	Mme Delphine ROUQUET	05.61.50.49.16.	05.61.50.35.11.	affaires.sociales-ded@univ-tlse2.fr
Ecole Supérieure d'AudioVisuel (ESAV)	Toulouse	Mme Djazaïra BERKOUK	05.61.50.44.46.	05.61.50.49.34.	bdjazz@univ-tlse2.fr
Pôle des Etudiants Etrangers	Toulouse	M. Pascal BENAZETH	05.61.50.37.55.	05.61.50.45.81.	benazeth@univ-tlse2.fr
Institut Supérieur du Tourisme, de l'Hôtellerie et de l'Alimentation (ISTHIA)	Toulouse	Mme Christelle CREGUT	05.61.50.42.30.	05.61.50.41.28.	cregut@univ-tlse2.fr
	Foix	Mme Claire MORERE	05.61.02.19.74.	05.61.02.19.97.	isthia.foix@univ-tlse2.fr
IUT II - Blagnac	Blagnac	M. Michel DURAND	05.62.74.75.91.	05.62.74.75.76.	michel.durand@univ-tlse2.fr
IUT II - Figeac	Figeac	Mme / M. …	05.65.50.30.72.	05.65.50.30.61.	scolarite.iut-figeac@univ-tlse2.fr